

Excellence professionnelle

Le candidat doit démontrer que l'ensemble de sa carrière est mené de façon brillante et qu'il est respecté par les membres du milieu juridique. Son ascendant au sein de la profession doit être de notoriété publique et la qualité de ses interventions doit se situer bien au-delà de la moyenne dans son champ de pratique et dans la région où il exerce sa profession.

Il doit servir de modèle et de référence pour les membres du Barreau du Québec. Il doit être connu comme une sommité dans son domaine.

Contribution exceptionnelle à la profession

Le proposant doit démontrer que le candidat a contribué de façon exceptionnelle à l'avancement de la profession d'avocat au-delà de ce qui est inhérent aux fonctions qu'il exerce,

Cette contribution doit découler :

- soit de son implication soutenue au sein de son ordre professionnel qu'est le Barreau du Québec ou de son barreau de section,
- soit de sa contribution au développement du droit par la rédaction d'ouvrages ou d'articles de droit, par sa participation à des colloques à titre de conférencier ou de panéliste, ou encore comme professeur dans le cadre des cours de formation professionnelle, que ce soit au niveau local, provincial, national ou international.

Rayonnement social et communautaire exceptionnel

Le candidat doit démontrer son rayonnement exceptionnel par ses engagements dans sa communauté ou à l'étranger [par exemple au sein d'organismes à but non lucratif, implication politique, humanitaire, travail pro bono ...]. Connue comme avocat, il doit, par ses actions, avoir donné une image des plus positives et servi de modèle pour la population en fonction de son engagement et de son leadership.

Veillez RETOURNER par COURRIEL :

- le formulaire dûment rempli
- le dossier de candidature proposé
- le curriculum vitae du candidat
- les cinq lettres d'appui signées par des membres du Barreau du Québec

Secrétaire de l'Ordre

Courriel : avocat_emerite@barreau.qc.ca